

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1 décembre 2017

Questions administratives et financières

QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document décrit les résultats financiers du Secrétariat depuis la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016) et contient des informations sur les recettes et les dépenses, du 1^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2017, pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention. Le rapport doit être lu parallèlement au document relatif aux questions administratives qui comprend les dispositions du pays d'accueil pour le Secrétariat.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2016

3. L'annexe 1 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2016 avec l'état final des dépenses du fonds d'affectation spéciale, y compris les dépenses d'appui au programme qui se montent à près de 6,3 millions USD, c'est-à-dire 95 % du budget total du Secrétariat pour 2016 qui est de 6,6 millions USD. Le Secrétariat est également conscient des liquidités réelles disponibles dans le fonds d'affectation spéciale (voir paragraphe 8 ci-dessous).
4. La ligne budgétaire des coûts de traduction présente un dépassement de dépenses en 2016. Le montant dépensé est de 337 600 USD pour une ligne budgétaire de 200 000 USD. Ce dépassement est dû au très grand nombre de documents qu'il a fallu traduire pour la CoP17 (120 documents de travail et 62 propositions des Parties), beaucoup plus que prévu durant les préparatifs du budget pour la période triennale 2014-2016. Le dépassement a été compensé par des économies sur des lignes budgétaires opérationnelles, telles que les coûts salariaux généraux pour des postes non pourvus durant une partie de l'année et les taux d'ajustement de poste inférieurs au montant budgété (taux moyen réel de 85,3 comparé au taux budgété de 101,5) et par des coûts inférieurs pour les lignes budgétaires correspondant à la sous-traitance, à l'entretien des équipements, aux frais bancaires et aux frais de représentation.
5. À sa 16^e session (CoP16, Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a pris note du programme de travail chiffré financé par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), pour un total de près de 6,4 millions USD en 2016. En 2016, le Secrétariat a levé des fonds externes pour le QTL. Au 31 décembre 2016, un montant de 6 millions USD, soit 94% du budget indicatif total du QTL pour 2016, a été déposé dans les comptes bancaires de la CITES.
6. Financement par les principaux donateurs en 2016 pour les projets suivants:
 - a) l'Union européenne (UE) a procédé au deuxième versement pour l'application du programme "Réduction de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées (MIKES) en Afrique" (activité B-9) pour un montant de 3 millions EUR ou 3 372 909 USD;
 - b) l'UE a versé des fonds pour les ateliers régionaux préparatoires de la CoP17 "Renforcer les capacités des pays en développement en matière de prise de décisions multilatérale sur l'environnement:

Renforcer les préparatifs pour la CoP17 de la CITES et la COP13 de la CDB” (activité A-7) pour un montant de 690 150 EUR ou 771 344 USD;

- c) l’Afrique du Sud a versé des fonds pour l’organisation de la CoP17 à Johannesburg, pour un montant de 598 124 USD;
- d) les États-Unis d’Amérique ont fourni des fonds pour des activités du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (activités C-4 et C-5) pour un montant de 242 590 USD;
- e) le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a versé un financement pour des activités du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (activité C-5) pour un montant de 185 000 USD;
- f) la Suisse a fourni des fonds pour l’application d’activités de lutte contre la fraude (activités C-1 à C-7) pour un montant de 150 000 CHF ou 147 929 USD;
- g) la France a fourni des fonds pour des activités du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (activité C-6) pour un montant de 85 000 EUR ou 90 167 USD;
- h) le Japon a versé des fonds pour un projet MIKE au Zimbabwe (activité B-9) pour un montant de 60 000 USD;
- i) la RAS de Hong Kong a fourni des fonds pour des activités de lutte contre la fraude (activité 3) pour un montant de 400 000 HKD ou 51 381 USD; et
- j) pour le projet CITES des délégués parrainés pour la CoP17, des fonds ont été fournis par plusieurs Parties et organisations philanthropiques [Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède, Suisse et Union européenne ainsi que *GLOBE Foundation*, *Oak Foundation*, *PEW Charitable Trusts*, *Vulcan Philanthropy* et *World Association of Zoos and Aquariums (WAZA)*] pour un montant de 491 895 USD. En outre, un montant de 45 000 USD sur un total de 226 843 USD de droits d’enregistrement pour la CoP17 (activité A-1) a servi au projet des délégués parrainés après approbation du sous-comité des finances et du budget, en juillet 2016.

- 7. Pour d’autres détails sur les donateurs et les contributions reçues durant l’année pour le fonds d’affectation spéciale, veuillez noter que des rapports mensuels réguliers sont portés sur le site web de la CITES.
- 8. L’annexe 3 présente, pour chaque Partie à la CITES, le barème des contributions au fonds d’affectation spéciale (CTL) et les paiements réalisés en 2016 pour l’année en cours, l’année précédente et des années futures. Le taux de paiement global pour 2016 était de 84%, ce qui est inférieur aux taux de paiement pour 2014 et 2015 (85 et 87%, respectivement). Le Secrétariat a continué d’envoyer des lettres de rappel aux Parties qui ont des arriérés de paiement de longue date et a contacté leurs missions permanentes à Genève dans le but de réduire le taux des contributions impayées à la Convention.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2017, au 31 juillet 2017

- 9. L’annexe 2 du présent document contient le programme de travail chiffré pour la période se terminant le 31 juillet 2017, qui montre des dépenses globales de 3,3 millions USD du fonds d’affectation spéciale CITES (CTL) par rapport à un budget de 5,9 millions USD, ce qui donne un taux d’application de 57% pour les sept premiers mois, montrant que le Secrétariat est en bonne voie pour respecter son budget en 2017. À noter que le budget pour 2017, première année de la période triennale 2017-2019, est inférieur à celui de l’année 2016 qui comprenait les dépenses de la 17^e session de la Conférence des Parties.
- 10. Le Secrétariat prévoit un dépassement de budget pour la ligne budgétaire liée aux dépenses de sécurité des Nations Unies requises pour les sessions du Comité permanent et des comités scientifiques à Genève en 2017 car les coûts additionnels sont maintenant imputés au Secrétariat. L’Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a informé le Secrétariat le 10 juillet 2017 que la totalité des dépenses de sécurité doit être payée car les réunions organisées au Centre international de conférences de Genève (CICG) ne sont plus considérées comme des réunions de l’ONU. Cela n’était pas le cas précédemment. Nous allons donc

payer non seulement pour le dépassement de temps, comme c'était le cas pour les réunions précédentes, mais aussi pour le coût total du personnel de sécurité en poste au Centre de conférences.

11. Des coûts additionnels de 15 740 USD ont été encourus pour la sécurité ONUG à la 29^e session du Comité pour les animaux et à la 23^e session du Comité pour les plantes, en juillet 2017, et l'estimation, pour la 69^e session du Comité permanent, est de 8000 USD supplémentaires. Il convient de noter qu'aucune provision n'a été faite dans l'attribution budgétaire pour 2017 à cette fin car cette disposition n'a pas été communiquée au Secrétariat avant la CoP17. Le Secrétariat propose de compenser le dépassement de budget par des économies prévues dans le montant global des coûts de personnel.
12. Compte tenu des économies prévues dans l'élément personnel des coûts salariaux, en raison de vacances de poste et sachant que les nouveaux membres du personnel ne prendront leurs postes que plus tard dans l'année, le Secrétariat demande l'autorisation d'utiliser une partie du solde de 2017 pour cofinancer une quatrième année de prolongation de poste pour un administrateur auxiliaire (équivalent à un poste P-2) qui fait office d'administrateur chargé des espèces marines dans l'équipe des Services scientifiques pour l'année 2018. Un montant de 70 000 USD est vraisemblablement requis pour cofinancer le poste d'administrateur auxiliaire de niveau P-2, notant que le nouveau poste d'administrateur de programme de niveau P-2 ne sera pas pourvu en 2017 et qu'il est prévu de le libérer et de le reporter à 2018 à cette fin.
13. Dans le cadre des efforts en cours pour utiliser les fonds attribués de la façon la plus efficace qui soit, le Secrétariat a entrepris une étude de la répartition des locaux à usage de bureaux à la Maison internationale de l'environnement (MIE), dans le contexte de l'exercice lancé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les frais communs d'entretien de la MIE. Fort de cette étude, le Secrétariat prend des mesures pour que ses bureaux respectent les principes de répartition des locaux à usage de bureau pour les membres du personnel de l'ONU et pour tenir compte des nouveaux coûts prévus pour la sécurité additionnelle. Sur la base de cette étude, même si sept nouvelles personnes rejoindront le Secrétariat dans les 12 prochains mois, le Secrétariat restera dans ses locaux à usage de bureaux actuels. Afin d'accueillir ces nouvelles personnes (à savoir des stagiaires, un administrateur auxiliaire, du personnel délégué, du personnel financé par le budget administratif et le budget des projets), durant la deuxième partie de 2017, des changements seront apportés à l'attribution actuelle de l'espace. Ces changements permettront au Secrétariat d'accueillir de nouvelles personnes tout en garantissant le maintien des coûts, pour ses bureaux, à l'intérieur du budget approuvé et attribué pour 2017.
14. Au 31 juillet 2017, un montant global de 8 243 858 USD avait été levé et déposé sur le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), c'est-à-dire 55% du budget indicatif total pour l'année 2017. Les principaux donateurs étaient:
 - a) l'Union européenne a procédé au premier versement pour la mise en œuvre du projet "Soutien à la gestion durable d'espèces d'arbres en danger et à la conservation de l'éléphant d'Afrique" (activité B-10) pour un montant de 3 346 228 USD;
 - b) l'UE a fait le troisième versement pour la mise en œuvre du programme "Réduction de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées (MIKES) en Afrique" (activité B-9) pour un montant de 3 millions EUR ou 3 337 317 USD;
 - c) l'UE a fait le premier versement pour la mise en œuvre du projet "Soutenir la mise en œuvre globale de la CITES dans les Parties qui sont des pays en développement par des activités de renforcement des capacités demandées explicitement ou liées à des résolutions et décisions particulières adoptées à la CoP17 de la CITES" (activités A-1, B-6, D-1 et D-7) pour un montant de 630 656 EUR ou 673 059 USD;
 - d) l'UE a fait le premier versement pour un projet conjoint avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) relatif au "Projet ONUDC-CITES d'application des lois relatives aux espèces sauvages en Asie et de gestion de la demande" (activité B-9) pour un montant de 686 456 USD;
 - e) la Suisse a fourni un appui pour les avis de commerce non préjudiciable pour les serpents dans le contexte de la décision 17.12 pour l'étude du "Commerce de spécimens d'animaux déclarés comme produits en captivité en vertu de la résolution Conf. 17.9" et pour "L'utilisation de spécimens faisant

l'objet de commerce illégal et confisqués" (activités B-5 et B-6) pour un montant de 59 900 CHF ou 59 975 USD;

- f) Monaco a fait le premier versement pour des activités relatives au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (activité C-6) pour un montant de 50 000 EUR ou 56 283 USD; et
 - g) la RAS de Hong Kong a fourni un financement pour des activités de lutte contre la fraude (activité 3) pour un montant de 400 000 HKD ou 51 497 USD.
15. L'annexe 4 contient le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) pour chaque Partie et les paiements effectués en 2017. Au 31 juillet 2017, un montant de 2 571 025 USD, soit plus de 41%, reste impayé pour l'année, ce qui aura un effet négatif sur la capacité du Secrétariat de financer ses activités quotidiennes car le solde de trésorerie est faible comparé aux dépenses réelles prévues pour l'année. Au moment de la rédaction du présent rapport, le taux de paiement global pour 2017 est de 52%.
 16. L'annexe 5 contient la répartition annuelle des contributions impayées au 31 juillet 2017, pour un montant de 3,4 millions USD. Avec l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), en janvier 2014, la question des paiements en retard et du non-paiement des contributions fixées a été soulevée par le PNUÉ. Dans le cadre de l'IPSAS, les contributions non payées depuis longtemps sont comptabilisées comme des créances douteuses et des provisions sont faites pour couvrir les montants avec la réserve, ce qui réduira le montant disponible pour les Parties.
 17. Conformément au paragraphe 20 de la résolution Conf. 17.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2017-2019*, le Secrétaire général a envoyé, pendant l'année, des lettres de rappel et a contacté les Parties qui ont des missions permanentes à Genève et des contributions arriérées de trois ans ou plus.
 18. L'annexe 6 contient l'état des résultats financiers et de la position financière pour l'année terminée le 31 décembre 2015 pour le fonds d'affectation spéciale (CTL). Il s'agit d'une consolidation des dépenses et des recettes en 2015, à la fois pour l'ancien système et Umoja, ce qui a causé des problèmes d'organisation pour les Nations Unies car la structure des données est différente dans les deux systèmes. La réserve et le solde au 31 décembre 2015 s'élevaient à 2 382 996 USD. Le Secrétariat est obligé de maintenir une réserve de 15% en vertu de la résolution Conf. 17.2, à savoir 851 300 USD.
 19. L'état financier IPSAS est basé sur une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que les transactions et les activités sont reconnues lorsqu'elles se produisent et pas seulement lorsque des espèces ou leur équivalent sont reçues ou payées tandis que pour les normes comptables précédentes (UNSAS), il s'agissait d'une comptabilité de caisse modifiée. En conséquence, les états financiers préparés d'après les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) pour les années d'avant 2014 et les états financiers préparés sur la base de l'IPSAS depuis 2014 ne sont pas totalement comparables.
 20. L'application de l'IPSAS et d'Umoja a des conséquences aussi bien à court qu'à long terme sur la préparation et la présentation des états financiers pour les fonds d'affectation spéciale de la CITES. La présentation de l'information financière a connu des changements importants, par exemple à partir de 2014, l'émission d'états financiers annuels au lieu d'états bisannuels, d'audits annuels, de comptabilité pour les contributions en nature, de reconnaissance intégrale des responsabilités pour les prestations dues au personnel telles que l'assurance-maladie après la cessation de services (ASHI), les congés annuels et les subventions de rapatriement et les provisions pour créances douteuses pour des contributions impayées depuis longtemps ont modifié considérablement les chiffres présentés dans les états financiers de l'annexe 6.
 21. Au moment de la préparation du présent rapport, les comptes certifiés pour les fonds d'affectation spéciale CITES, pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, n'ont pas encore été publiés par l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON).
 22. Umoja a la capacité de produire différents types de rapports pouvant servir à soutenir la prise de décisions et à faire rapport aux donateurs. Toutefois, les données d'Umoja ont été structurées de manière à correspondre à des besoins de rapports futurs et cela entraîne des problèmes lorsqu'on rassemble les données de l'ancien système et d'Umoja. Ce problème est examiné au niveau central du Siège des

Nations Unies, ce qui entraîne des délais dans les rapports car des interventions manuelles sont nécessaires.

23. Globalement, la stabilisation d'Umoja est encore en progrès et, bien que des progrès constants aient été faits, par exemple les salaires et les voyages commencent maintenant à se faire sans heurt, il y a encore plusieurs problèmes qui empêchent le Secrétariat de fonctionner intégralement au niveau opérationnel pré-Umoja.

Recommandations

24. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent:

- a) approuve les rapports sur le programme de travail chiffré pour toute l'année 2016 et pour 2017 jusqu'au 31 juillet 2017;
- b) prenne note des dépassements de budget projetés en 2017 en raison des coûts de sécurité pour les sessions des organes de gouvernance et des comités scientifiques organisées à Genève; et
- c) approuve l'utilisation de 70 000 USD dans les économies attendues pour 2017 sous la composante personnel, et le report de ce montant jusqu'en 2018 pour les 50% de cofinancement de la quatrième année d'extension du poste d'administrateur auxiliaire pour les espèces marines.